



Délibération du conseil municipal Séance du 5 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation
29/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 du mois de juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

Présents :

M. Pascal BORTOT, M. Alain BŒUF, M. Dominique BLOT, Mme Sophie FOURNIER, M. Christophe ALLEXANT, Mme Sarah GADY, M. Eric MONCHAUX, M. Christophe LANDORMY, Mme Chloé SORBIER, Mme Lydie JUSTICE,

Absents excusés :

Mme Nathalie PEDRON (procuration à M. Christophe ALLEXANT)
Mme Sandra TERRIER (procuration à M. Eric MONCHAUX)
Mme Julie KRUMM (procuration à Mme Sophie FOURNIER)
M. Michel JANES (procuration à M. Alain BŒUF)
M. Max de La Tour d'Auvergne

Secrétaire de séance : M. Dominique BLOT

Objet : Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs (Délibération n° 2026-32)

Vu le code électoral,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté n° 878 du 20 mai 2026 relatif au nombre de délégués titulaires, de délégués suppléants à élire et au mode de scrutin applicable pour les élections sénatoriales ;

Vu la circulaire ministérielle NTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

Considérant qu'il convient que le conseil municipal se réunisse le 7 juin pour élire les délégués du conseil municipal et les délégués suppléants ;

Considérant que les grands électeurs sont appelés à voter aux élections sénatoriales du 27 septembre 2026,

Sont élus à l'unanimité des membres présents et représentés soit 15 voix comme titulaire :

Monsieur Pascal BORTOT
Madame Julie KRUMM
Monsieur Eric MONCHAUX

Sont élus à l'unanimité des membres présents et représentés soit 15 voix comme suppléant :

Monsieur Christophe ALLEXANT
Madame Chloé SORBIER
Monsieur Christophe LANDORMY

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le 11/06/2026

ID : 021-212105852-20260605-2026_32-DE



Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saulon-la-Chapelle

Le Maire, Pascal BORTOT